

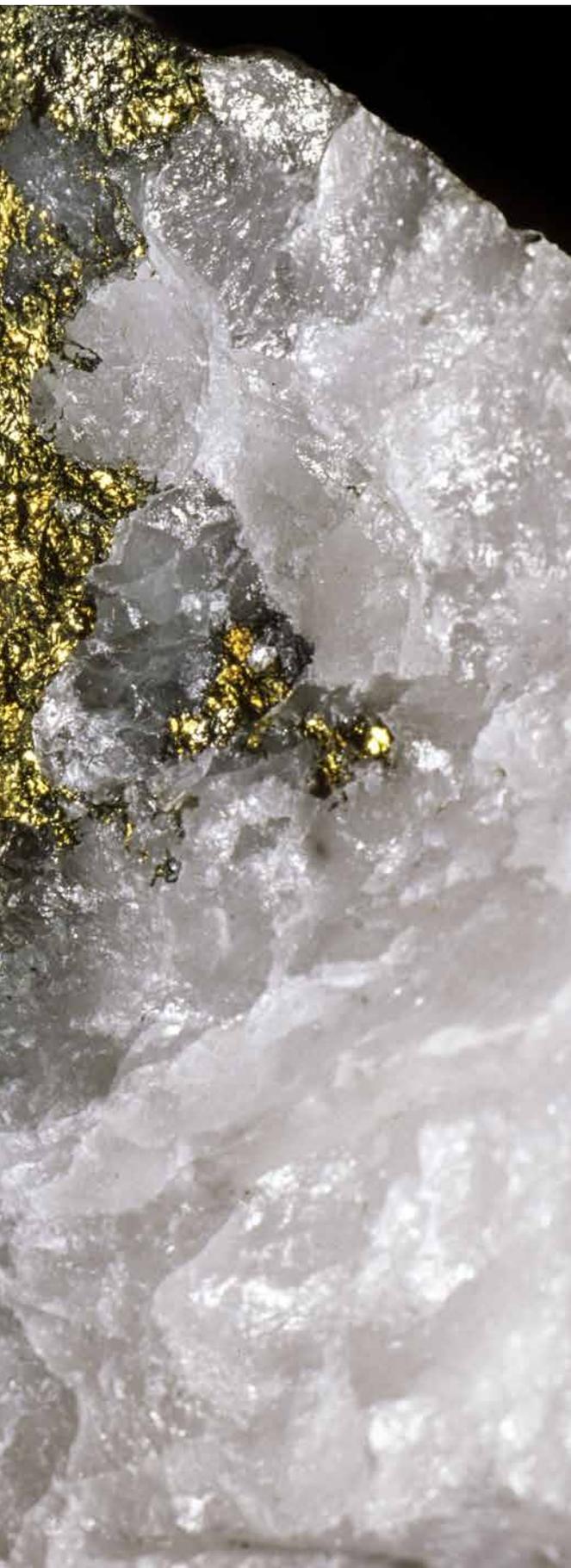


DOCUMENT COMMERCIAL

Allianz Fit for Growth

Fonds interne





Allianz Fit for Growth (Classification article 6 SFDR*) est un fonds de la branche 23 proposé par Allianz Benelux SA (ci-après Allianz) pour les clients dont le profil est équilibré.

Ce fonds vise à répondre aux opportunités liées à la forte croissance de la technologie et à la stabilité qu'offre l'or, par son évolution parfois décorrélée, essentiellement en cas de tendance négative. Il est complété par des stratégies alternatives afin de maintenir la volatilité sous contrôle et générer des rendements supplémentaires.

Cette répartition est destinée à maintenir la volatilité dans une zone moyenne correspondant au profil équilibré, tout en gardant ce fonds attractif à moyen/long terme.

* Classification article 6 SFDR : le produit ne fait pas la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et ne poursuit aucun objectif d'investissement durable.

Le concept d'Allianz **Fit for Growth**

Objectif et composition du fonds

L'objectif de ce fonds est triple :

- pour un **quart investi en actions** : profiter de la forte croissance liée aux valeurs technologiques (moteur de croissance).
- pour un **quart investi dans l'or** : assure la stabilité grâce à l'évolution du prix de l'or.
- Pour la **moitié investie dans des stratégies alternatives** : afin de minimiser la volatilité du fonds.

Diversification des gestionnaires

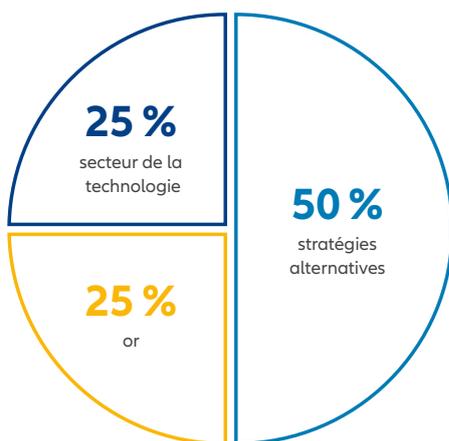
La sélection des gestionnaires d'actifs se fait prioritairement sur base de leur performance à long terme dans la classe d'actif requise. Il peut s'agir d'une combinaison de gestionnaires internes et externes.

La répartition cible des différentes gestions répondant à cette stratégie fera l'objet d'un rééquilibrage en cas de mouvements importants des marchés. (voir système de rééquilibrage ci-après).

Un fonds équilibré qui diversifie les classes d'actifs et les stratégies d'investissement

Diversification des classes d'actifs

Vous trouverez ci-dessous la répartition cible des classes d'actifs sélectionnées. Cette diversification vise à stabiliser les mouvements du fonds grâce à la faible corrélation entre les différentes composantes. La performance d'Allianz Fit for Growth sera essentiellement générée par la croissance importante attendue du secteur de la technologie.



Un système de rééquilibrage

Les mouvements de marchés peuvent provoquer un décalage du poids des composantes du fonds par rapport à sa pondération cible et une performance différente par rapport aux attentes originales.

Une analyse mensuelle et intermédiaire de tout mouvement significatif de marché permettra d'éviter ce dérapage grâce à un rééquilibrage des poids respectifs des différentes stratégies pour les harmoniser avec leur pondération cible.

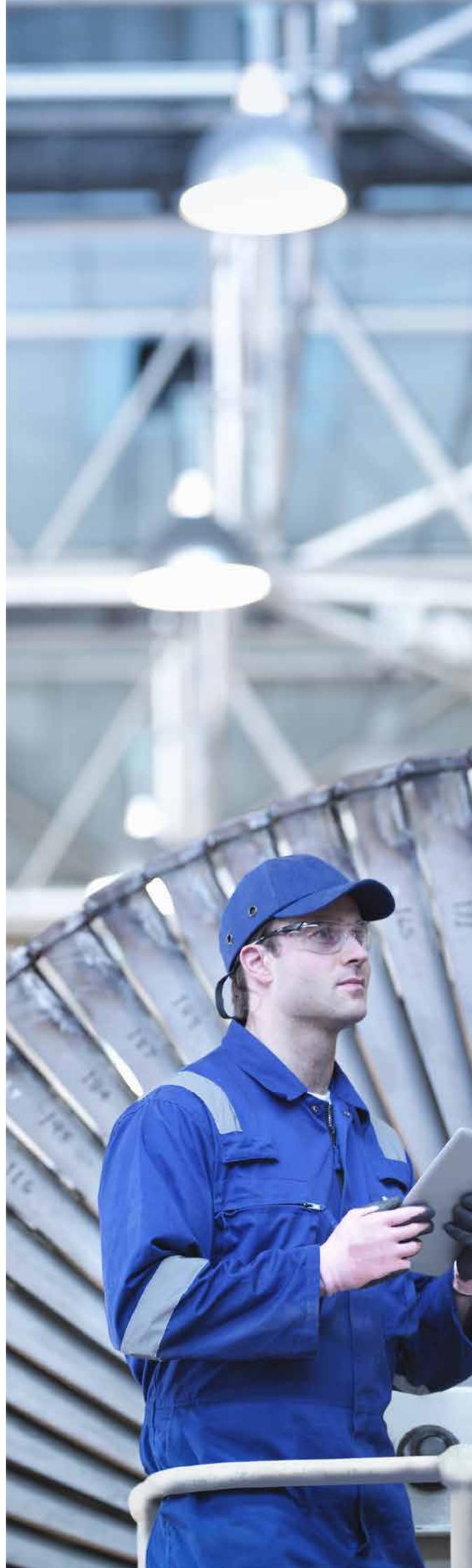
Convaincu par Allianz Fit for Growth ?

Votre courtier va faire l'analyse des points suivants avec vous :

- votre connaissance et expérience des produits financiers
- votre situation financière
- vos objectifs d'épargne et d'investissement
- votre appétit pour le risque
- vos aspirations et vos besoins
- votre sensibilité au développement durable.

Sur base de cette analyse et dans le cadre de la souscription d'une assurance-investissement, votre courtier pourra vous proposer ce fonds si celui-ci est en adéquation avec votre situation personnelle.

Cette brochure relative au fonds Allianz Fit for Growth doit vous être transmise par votre courtier en combinaison avec la brochure du produit dans le cadre duquel le fonds vous sera conseillé. Le document d'informations spécifique relatif à ce fonds devra également y être joint.



Opportunités

- Exposition au secteur de la technologie : le moteur de croissance de l'économie.
- Exposition à l'or : la valeur refuge en période de troubles géopolitiques.
- Diversification et combinaison des :
 - gestions active et passive
 - classes d'actifs.
- Suivi et rééquilibrage si nécessaire de l'allocation pour qu'elle reste conforme à la composition de base.
- Une analyse régulière des différents types de gestion et de leur performance fait partie du suivi du fonds. Un autre gestionnaire alternatif peut être sélectionné si cela améliore la performance du fonds.

Risques

- Absence de garantie de capital.
- Changement de gestionnaire ou de stratégie d'investissement.
- Changement de fonds dû à une disponibilité réduite ou une indisponibilité d'un fonds.
- Le risque de taux ne peut être totalement éliminé.
- Ralentissement des marchés financiers.
- Risque de crédit lié à Allianz Benelux.

Consultez les documents (pré)-contractuels :



Les conditions générales > www.allianz.be > Liens directs > Documents > Catégorie : Investissement > Produit : à choisir > Type de document : Conditions générales



Le règlement de gestion > www.allianz.be > Liens directs > Documents > Catégorie : Investissement > Produit : à choisir > Type de document : Règlements de gestion et participation aux bénéfices



Les documents d'informations clés et d'informations précontractuelles supplémentaires ainsi que le document d'informations spécifiques pour les fonds > www.allianz.be > Liens directs > Documents > Catégorie : Investissement > Produit : à choisir > Type de document : Document d'informations clés



Les rapports mensuels > www.allianz.be > Liens directs > Documents > Catégorie : Investissement > Produit : Toutes > Chercher : 'Rapport mensuel'



Le document précontractuel en matière de finance durable > www.allianz.be > Liens directs > Documents > Catégorie : Investissement > Produit : choisir > Type de document : SFDR Document Précontractuel

Vous trouverez les informations en matière d'investissement durable au lien suivant : <https://allianz.be/fr/general/investissement-durable.html>

Cette brochure constitue une information générale. Elle ne remplace en aucun cas le conseil de votre intermédiaire en assurances.

Les **documents d'informations clés et d'informations précontractuelles** ainsi que le **document d'informations spécifiques** pour les fonds qui vous sont conseillés par votre intermédiaire en assurances doivent vous être remis avec cette brochure. Vous y trouverez les informations détaillées sur la durée du produit, les coûts, les frais, les indemnités,...

Les **conditions générales**, le **règlement de gestion**, les **documents précontractuels** dont le document Précontractuel sur le financement durable sont disponibles gratuitement chez votre intermédiaire en assurances ou sur www.allianz.be > Liens directs > Documents. Lisez-les attentivement avant toute souscription et signature d'un contrat.

Allianz est un leader mondial de l'assurance et des services financiers avec 125 millions* de clients particuliers et entreprises dans près de 70 pays et plus de 157.000 employés. Allianz est la marque d'assurance numéro un dans le classement mondial des marques Interbrand Global Brands Ranking 2024 et est reconnue comme assureur durable par le Dow Jones Sustainability Index 2023. Au Benelux, Allianz offre, par l'intermédiaire des courtiers en assurances, un large éventail de produits et services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises. De l'investissement à l'épargne retraite, de l'assurance auto à l'assurance incendie et de la cyberassurance à l'assurance collective. En Belgique et au Luxembourg, Allianz compte plus de 950.000 clients, plus de 740 employés et un chiffre d'affaires de plus de 1,5 milliard d'euros. Aux Pays-Bas, Allianz sert plus de 910.000 de clients par le canal du courtage. Allianz occupe aux Pays-Bas près de 770 employés et son chiffre d'affaires s'élève à 1,9 milliard d'euros. Souhaitez-vous plus d'informations ? Consultez dès lors www.allianz.be.

Le fonds Fit for Growth est commercialisé par Allianz Benelux SA en Belgique dans les produits d'assurance suivants : Allianz Xcellence, Allianz Xclusive Perspective et Allianz Xclusive Horizon. Le preneur d'assurance supporte l'intégralité du risque financier de la branche 23.

Le droit belge est d'application. Cette brochure a été rédigée le 1 octobre 2024.

Les informations relatives à la durabilité qui sont reprises dans le présent document sur le produit ont été établies par Allianz Benelux SA au mieux de ses possibilités. A cet effet, Allianz Benelux SA est néanmoins tributaire des informations relatives aux différents aspects de durabilité rendues disponibles par les gestionnaires d'actifs. La législation imposant la mise à disposition de ces informations n'est toutefois entrée en application qu'à compter du 1er janvier 2023. Les informations reprises dans le présent document ont par conséquent été établies sur la base des informations rendues disponibles à ce jour et pourront encore être modifiées et/ou complétées en fonction des informations qui seront transmises par les gestionnaires d'actifs au cours des prochaines années.

Vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat au service Gestion des plaintes d'Allianz Benelux, Boulevard du Roi Albert II 32, 1000 Bruxelles, tél. 02/214.77.36, fax 02/214.61.71, plaintes@allianz.be, www.allianz.be.

Si vous n'êtes pas satisfait suite à la réponse de notre service Gestion des plaintes, vous pouvez prendre contact avec l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél. 02/547.58.71, fax 02/547.59.75, info@ombudsman-insurance.be, www.ombudsman-insurance.be.

* Y compris les entités non consolidées avec les clients d'Allianz.

Allianz Benelux SA

Blvd du Roi Albert II 32 – 1000 Bruxelles

Tél. : +32 2 214.61.11

www.allianz.be

BE 0403.258.197 – RPM Bruxelles

IBAN : BE74 3100 1407 6507 – BIC : BBRUBEB